

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,

- L 613-2

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 5 juillet 2016 créant le Diplôme d'Université Optimisation de la Performance Sportive - entraînement des ressources physiques et mentales

Vu la Proposition de Madame la Directrice de la Faculté des Sciences du Sport de Nancy

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés pour l'année universitaire 2021-2022 en tant que membres du jury du DU, chargé de la validation du diplôme d'Université Optimisation de la Performance Sportive - entraînement des ressources physiques et mentales :

- Mme Karine DUCLOS, MCF - Faculté des Sciences du Sport, **Présidente**
- M. G r me GAUCHARD, PU - Facult  des Sciences du Sport
- M. Eric LABDANT, PRAG - Facult  des Sciences du Sport
- M. Jean-Fran ois PENIN, Directeur adjoint - CREPS de Nancy
- M. Nicolas MATTA , PRAG

Article 2 :

La Directrice de la Facult  des Sciences du Sport de Nancy est charg e de l'application du pr sent arr t  qui sera notifi  aux personnes concern es et affich    la Pr sidence, sur le site internet de l'universit  et au sein de la composante.

Fait   Nancy, le 29 octobre 2021

Le Pr sident de l'Universit  de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



15 MARS 2022

Affich  le :

Transmis au Recteur, Chancelier des universit s, le

15 MARS 2022